

Communiqué de presse à l'AFP – janvier 2004

Pour la première fois en deux siècles, un Rapport Parlementaire Français est remis en cause par un Tribunal de la République. Des questions se posent sur les persécutions d'Etat dirigées contre les personnes listées injustement sur le Rapport Parlementaire contre les « Sectes ».

Le 16 décembre 2003, la 17e Chambre Correctionnelle du Tribunal de Grande Instance de Paris a déclaré Monsieur Denis Jeambar, Directeur de la publication l'Express et Monsieur Gilles Gaetner, journaliste, respectivement en qualité d'auteur et de complice, coupables du délit de diffamation publique envers l'homme d'affaires, écrivain et conférencier, Jacques Michel Sordes, dit Jack Sword, qui vit actuellement aux Etats-Unis et au Luxembourg. En raison de ces faits, le Tribunal les a pénalement condamnés et a ordonné la suppression du passage litigieux concernant Monsieur Sword sur le site Internet de l'Express. Ce jugement, n'ayant pas fait l'objet d'un appel, est définitif et fait désormais jurisprudence.

Les faits : Le 19 septembre 2002, le magazine l'Express a publié un article intitulé "L'argent caché des sectes" signé par Gilles Gaetner, qui **reprendait mot pour mot** le texte du Rapport Parlementaire sur les sectes et l'argent, voir N° 1687 de l'EXPRESS du 10 juin 1999. Dans ce rapport parlementaire, Monsieur Sword est cité à plusieurs reprises d'une façon diffamante et calomnieuse.

À l'audience du 17 octobre 2003, Jack Sword et son avocat ont fait valoir les arguments suivants :

- Le Rapport Parlementaire n'est que la compilation par les députés de fiches accumulées par les Renseignements Généraux dont les conclusions peuvent être partiales, fausses ou dépassées. Le journaliste, en ne faisant que citer le rapport parlementaire, n'a jamais vérifié que les affirmations de ce Rapport étaient crédibles. Il n'a non plus jamais contacté Monsieur Sword pour recueillir son point de vue avant de le retranscrire.
- C'est ainsi que l'on fait état dans ce rapport de condamnations pénales qu'aurait subi Monsieur Sword dans plusieurs pays, d'instructions en cours et de fuite de capitaux. Le problème est que le Casier Judiciaire de Monsieur Sword est vierge dans tous les pays du monde. Après 18 ans de batailles juridiques, il a été pleinement réhabilité par la justice pour des condamnations vieilles de plus de 25 ans. Malgré une enquête approfondie de la Brigade de Recherche de la Gendarmerie qui a duré plus de trois ans jusqu'en juillet 2002, avec plusieurs centaines de personnes interrogées en France et aux Antilles, il en est ressorti blanchi et n'a jamais été mis en examen. Cet aspect aurait pu être cité par le journaliste s'il avait respecté sa déontologie.
- Monsieur Sword a expliqué qu'en raison de sa présence dans le Rapport Parlementaire qui est régulièrement relayé par des journaux comme l'Express, lui et ses proches sont victimes d'une persécution d'Etat, qui est systématique et organisée depuis 1996. C'est ainsi que lui et son épouse ont subi de multiples enquêtes sans suites, des perquisitions assistées de la force publique de la Direction Nationale des Enquêtes Fiscales suivi de contrôles fiscaux acharnés et de redressements sans fondement pour lesquels il se bat toujours aujourd'hui. [À la suite de ces persécutions, son épouse est gravement tombée malade en dépression et est décédée d'un cancer généralisé quelques temps plus tard. Or tous les scientifiques sérieux font un rapprochement évident entre le cancer et une situation de stress causé par d'importantes pressions comme le furent celles du rapport parlementaire et de l'administration fiscale.](#)
- Il explique aussi que s'il est entré dans le collimateur des Renseignements Généraux, c'est qu'en 1996, il avait pris la défense son ex-épouse de nationalité américaine, dont l'activité de remise en forme avait été listé par le premier Rapport Parlementaire comme secte dangereuse, simplement parce qu'elle avait eu le malheur de parler à quelques clients de son Gourou indien Saï Baba. Avec une étoile jaune sur la poitrine avec l'inscription SECTE, il s'est présenté sur le plateau d'une émission à fort taux d'écoute animé par Christophe Dechavanne sur TF1. Son intention était de réveiller les Français en rappelant que durant la dernière guerre mondiale, le Roi du Danemark avait fait le tour de Copenhague en vélo avec une étoile jaune sur la poitrine lorsque les Allemands demandèrent que les Juifs soient mis en listes. Le lendemain, tous les Danois avaient une étoile jaune sur la poitrine et pas un seul Juif ne fut déporté au Danemark pendant toute la durée de la guerre. C'est ainsi que des centaines de milliers de français aujourd'hui sont dans une situation similaire aux juifs pendant la dernière guerre.

- Il a aussi témoigné devant la 17^e chambre du TGI de Paris qu'il avait la forte conviction que les Députés, les Procureurs, la Police et les Contrôleurs des impôts, dans les rangs desquels il a souvent rencontré des hommes et des femmes intègres faisant honneur à leur profession, avaient raison de lutter contre les fraudeurs du fisc, les escrocs, les assassins et les pédophiles qui utilisent la religion pour commettre leurs forfaits. Mais que l'on se trompait de combat en mettant des citoyens intègres ou leurs Congrégations Religieuses minoritaires en liste, donc en les persécutant, uniquement en raison de leurs convictions ou leur manière originale de l'exprimer. Leur faire la guerre avec l'appui de grands médias comme l'Express à qui les Renseignements Généraux confient des documents confidentiels est un déni des Droits de l'homme et fait honte à la France, pays des lumières et aux luttes de nos ancêtres qui ont inventé les Droits de l'homme. De plus, cela assimile la France au Mac Carthisme Américain et sa « chasse aux sorcières » des années d'après guerre, qui a mis aux bancs de la société bien pensante des hommes de qualité comme Charlie Chaplin.
- C'est ainsi qu'il a souligné que cet article de l'Express et ce rapport parlementaire lui portait un préjudice considérable dans sa vie et dans ses affaires. À titre d'exemple, c'est ainsi qu'il a perdu une affaire de 90 millions de dollars après que ses partenaires aient appris qu'il était listé par l'Assemblée Nationale et par l'Express.

Tous ses amis lui avaient prédit qu'il n'avait aucune chance en France d'obtenir un jugement en sa faveur qui remette en cause le Rapport Parlementaire contre les « Sectes ». Aujourd'hui, il se réjouit que le Tribunal ait suivi ses arguments pour condamner l'Express. Il y voit ainsi la preuve que la France est bien une Démocratie où le Droit et la Justice ont finalement, après huit ans, eu le dernier mot.

Aujourd'hui, il forme le vœu que ce jugement, qui est l'aboutissement d'années de combats et de souffrances pour lui-même, ses associés et les siens, puisse être le signe d'un renouveau qui lui permettrait de vivre à nouveau en France en toute tranquillité. Traduit de l'Anglais et sous son nom d'écrivain, Jack M. Sword, il vient de publier son dernier livre en français aux Editions Excellence « Le Chemin de la Richesse » (*en anglais « Your Path to Wealth »*) qui sortira au mois d'avril en librairie.

Bien entendu, ce jugement n'empêchera pas des esprits médiocres de « hurler avec les loups » comme disait François Mitterrand, ou à des contacts potentiels de Jack Sword de prendre prétexte de ce rapport parlementaire pour passer à côté d'une saine relation avec un homme dont l'histoire de sa vie a largement prouvé son intégrité... Cependant, Jack Sword aspire aujourd'hui à vivre en paix et à être jugé de qui il est sur des faits et non sur de fausses rumeurs véhiculées par un rapport parlementaire qui fait honte à la patrie des droits de l'homme.